

Rénovation de la recherche biomédicale : « Des propositions que nous ferons avancer » (G. Gellé)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°329430 - Publié le 26/06/2024 à 17:12

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 28/06/2024 à 08:58



Guillaume Gellé à Think 2024 - © Seb Lascoux



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

« Le principal obstacle à l'heure actuelle est le timing dans lequel ce plan tombe. Nous sommes dans un temps politique extrêmement fort pour notre pays, avec les prochaines élections. Néanmoins, le rapport comprend des propositions qui n'ont pas une dimension politique et des aspects réglementaires et législatifs dont nous allons nous saisir et

que nous ferons avancer avec tous les acteurs », déclare [Guillaume Gellé](#), président de France Universités, le 20/06/2024.

Il s'exprime après une présentation du plan de rénovation de la recherche biomédicale aux présidents d'universités par Manuel Tunon de Lara, son co-auteur avec Anne-Marie Armanteras, lors de l'AG (Assemblée générale) de la conférence, le même jour.

« Nous retrouvons dans ce rapport des pistes que nous avons pu suggérer. Nous sommes conscients que certaines réactions ne sont pas forcément favorables à notre point de vue, mais ce rapport nous a permis de mieux discuter avec l'ensemble des acteurs : la conférence des doyens, la conférence des directeurs de CHU (Centre hospitalier universitaire), l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale). Il y a eu une restauration du dialogue et il y a une vraie volonté d'avancer vers une évolution avec des points de vue qui peuvent encore parfois diverger, mais sur lesquels nous sommes en mesure de trouver des solutions pour atterrir dans de bonnes conditions », ajoute Guillaume Gellé.

Il estime que « la question de l'attractivité des carrières est cruciale. C'est un enjeu national de santé publique, de recherche et de souveraineté. Le temps est compté, on ne peut plus être en suspens et des décisions devront être prises assez prochainement ».

Il évoque aussi la nécessaire « augmentation du budget de la recherche par consolidation des crédits du MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) et du ministère de la santé ».

Le point de vue de France Universités sur le plan Armanteras-Tunon de Lara

« Nous avons trouvé un écho vraiment favorable. Nous avons eu plusieurs interactions avec la mission et un certain nombre de nos propositions se retrouvent dans le rapport final », indique Guillaume Gellé.

« Nous considérons que ce rapport va dans le bon sens et permet d'envisager une rénovation du système de recherche en biologie-santé, en abordant tous les points sur lesquels nous avons parfois une visibilité très réduite. » Il cite :

- de multiples financements, dont le total est difficile à évaluer ;
- et « un système de millefeuille très cloisonné où l'université n'a pas la place qu'elle devrait avoir ».

« L'université s'est beaucoup transformée depuis 2007 avec la LRU (Libertés et Responsabilités des Universités, loi LRU ou loi Pécresse du nom de la ministre Valérie Pécresse), appelée loi d'autonomie des universités, du 10/08/2007 adoptée sous le gouvernement Fillon) et l'autonomie des universités, alors que les textes régissant encore le secteur HU datent de 1958 et ne prennent pas en compte la réalité de ce qu'est une université. Or, à l'heure actuelle, nous avons des questions en matière d'environnement, juridique, économique, IA (Intelligence artificielle) dans le domaine de la santé, et les acteurs de la santé ne peuvent pas interagir uniquement avec une faculté de médecine. »

« Le fait que l'Inserm soit une agence de programmation nationale nous convient, à condition qu'elle ait les moyens de le faire »

Interrogé sur la place de l'Inserm, le président de France Universités répond : « Le fait que l'Inserm soit une agence de programmation nationale nous convient, à condition qu'elle ait les moyens de le faire et que ce soit du pilotage stratégique, dans le cadre d'une stratégie nationale. Il faut aussi que cela concerne le financement des infrastructures de recherche et les recrutements, en NIH (National Institutes of Health) à la française. »

« Pour le moment, l'agence est constituée des crédits du MESR, donc il faut avancer aussi sur la question du ministère de la santé, avec une vision globale. Pour la mise en œuvre de ces plans de financement, nous avons suggéré que ce soit l'ANR qui les suive, car c'est le rôle d'une agence spécialisée de gérer les AAP (Appel à projets), leur suivi, etc. »

« Se pose ensuite la question de la manière dont se déclinent ces AAP et cette stratégie nationale sur chaque territoire. Pour nous, ce sont les universités qui doivent piloter la formation et la recherche. Cela ne veut pas dire le faire seules, mais en pleine concertation avec tous les acteurs du territoire, dont les CHU. Il n'y a aucune ambiguïté là-dessus.

Mais les HU sont des universitaires et leur rattachement principal est celui-là. Derrière, la question des unités de recherche doit être abordée avec une visibilité de l'ensemble des tutelles que seule l'université, je pense, peut avoir. Il y a des UMR, mais aussi des universités ayant leurs propres unités. »

Agences de programmes : « Pas d'inquiétude sur cette bonne articulation entre nos représentants au niveau national et la mise en œuvre au niveau local »

Questionné sur la vision de France Universités quand au rôle des ONR porteurs d'agences de programmes, Guillaume Gellé indique :
« Le cadrage de notre ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche) ne présentait aucune ambiguïté : les agences de programmes sont une nouvelle mission donnée aux ONR sans qu'ils perdent leur ancienne mission, ils restent opérateurs.

Ce que nous avons à l'esprit, c'est comment être plus efficace dans la déclinaison des stratégies nationales sur les différents sites, en l'occurrence ici hospitalo-universitaires, mais c'est valable pour l'ensemble des domaines de recherche. Cela réinterroge forcément le rôle de chacun et la manière dont on appréhende globalement ces questions avec l'ensemble des acteurs. [...]

Nous devons travailler sur tous ces sujets, et je suis convaincu que nous aboutirons, dans un dialogue entre les différents acteurs. Nous sommes capables d'échapper à une dimension politique pour co-construire ensemble. C'est un véritable enjeu et c'est à nous aussi de la régler. »

Il ajoute : « France Universités joue le rôle de représentant des universités dans ces agences de programmes, donc elle portera leur parole et leur vision sur ces enjeux stratégiques. Régis Bordet est VP (Vice-président(e)) de l'agence de programmation de recherche en santé, Macha Woronoff est membre du conseil de l'agence. Je n'ai pas d'inquiétude sur cette bonne articulation entre nos représentants au niveau national et la mise en œuvre au niveau local. »

Relations avec les CHU

Interrogé sur les relations universités-CHU au niveau des UMR, le président de France Universités indique :

« La question de la tutelle sur les UMR nécessite avant tout de régler la question des chefs de file sur les territoires. L'objectif est de simplifier pour les chercheurs, ajouter une tutelle pour ajouter de la complexité n'aurait pas de sens. »

Si ce sujet doit selon lui faire l'objet d'un dialogue local, « le contrat local, proposition de France Universités, sera alimenté et les universités s'en saisiront ».

Attractivité des carrières HU : « On ne peut plus être en suspens »

Concernant l'attractivité des carrières HU, « en matière de propositions, France Universités jouera son rôle comme d'autres acteurs dans le domaine de la santé, avec un dialogue intéressant avec la F.H.E. (Fédération hospitalière de France) (Fédération hospitalière de France) ».

« Il y a une crise d'attractivité des métiers HU à laquelle il faut apporter des solutions. Par exemple, le mouvement des HU lors des derniers Ecos (Examens cliniques objectifs et structurés) par rapport à la question de la retraite doit être pris en compte. L'enjeu est de pouvoir former nos étudiants. »

« Certains établissements ont été obligés de réquisitionner du personnel pour faire tenir ces Ecos. Nous considérons qu'il ne faut absolument pas nous retrouver dans cette situation l'année prochaine. C'est anxiogène pour les étudiants.

Ce n'est pas la façon de voir des présidents d'université que d'être obligés de procéder à des réquisitions de leurs personnels sur des questions d'évaluation d'enseignements.

Nous souhaitons à un moment donné rouvrir le dialogue avec les deux ministères pour régler cette question de la retraite des HU, qui est un sujet majeur. »

Sur le sujet des statuts, « la fusion des corps proposée par le rapport ne venait pas de France Universités. Qu'il y ait un cas particulier dans le domaine HU par rapport au reste du fonctionnement de l'université n'est pas ce que nous mettons en avant pour régler les problèmes. Mais c'est une façon d'apporter une réponse. »

Un enjeu de formation des présidents d'université

Guillaume Gellé revient également sur l'enjeu de formation des présidents d'université, évoqué lors de la présentation du plan en AG : « Les présidents d'université non HU peuvent passer à côté, laisser passer le dialogue entre doyens et CHU. Ce que je dis à mes collègues, c'est que, quel que soit le projet de l'université, tant que vous êtes une université pluridisciplinaire avec santé, le volet santé est stratégique. Il faut donc s'en saisir le plus tôt possible ».

À noter qu'actuellement, à France Universités, « Marie-Amélie Cuny est désormais chargée de mission à temps plein sur la santé, et Macha Woronoff est impliquée dans une commission qui réunit aussi les doyens ».

Relation avec les doyens : « Comment arbitrer pour donner plus de moyens au secteur santé si l'on n'est pas associé aux discussions stratégiques ? »

Interrogé sur les enjeux de la relation des présidents d'université avec les doyens, il ajoute : « Celui qui rend des comptes à son CA (Conseil d'administration) pour faire voter la campagne d'emploi, c'est le président, qui doit faire des arbitrages dans une enveloppe fermée. Comment arbitrer pour donner plus de moyens au secteur santé si l'on n'est pas associé aux discussions stratégiques ? »

« Dans de nombreux sites, le dialogue se passe bien avec l'hôpital et il n'y a pas de sujet majeur, mais il peut y avoir des cas où il faut que le président ait dans ses prérogatives le fait de représenter l'établissement dans un certain nombre de dialogues, notamment avec le CHU par exemple. »

Les 20 propositions de France Universités pour la rénovation de la recherche biomédicale

Organisation et gestion de la recherche en biologie santé

France Universités propose que :

- l'Inserm soit l'agence nationale de programmation de la recherche en santé regroupant les financements en santé (MESR, SGPI (Secrétariat général pour l'investissement), Ministère en charge de la santé et autres ministères) et qui assure une mission de coordination stratégique de la recherche en santé en respectant des règles de transparence et en impliquant les différents acteurs dont les universités ;
- l'Inserm focalise son rôle d'opérateur sur des actions nationales, en conservant la gestion et le financement des infrastructures de recherche et les recrutements ;
- la gestion des UMR (Unité mixte de recherche) soit confiée aux universités cheffes de file en ce qui concerne la politique scientifique de site et en charge de son pilotage.

Relations entre CH&U et universités

- Formaliser les objectifs et les modalités du partenariat CH&U en complétant les conventions HU (Hospitalo-universitaire) actuelles d'un contrat d'objectifs et de moyens conclu entre l'université et le CHR (Centre hospitalier régional) en cohérence avec les contrats pluriannuels respectifs de chacune des parties ;
- faire évoluer le CRBSP, en le remplaçant par un comité stratégique CHU-Université-ONR (Organismes nationaux de recherche) et lui conférant notamment le suivi du contrat d'objectifs, de moyens et de performance. Un tel comité devrait être piloté par l'université en cohérence avec son rôle de chef de file ;
- positionner l'université comme un lieu d'ancrage où les acteurs de l'écosystème se retrouvent, et où elle est le pilote d'une stratégie partagée avec le CH&U, le monde socio-économique, les décideurs politiques et les citoyens ;
- mettre en place des comités territoriaux de la recherche en biologie-santé, pilotés par l'université qui associera le CH&U.

Financement de la recherche en biologie-santé

- Redéfinir les objectifs de financement de la recherche dans le domaine de la santé en rapport avec les ambitions du pays, en augmentant la part du P.I.B. (Produit intérieur brut) affectée à la recherche/développement dans notre pays à 3 % dont 1 % dédiés à la recherche publique d'ici 2027, et de porter de façon pérenne à au moins 30 % la part consacrée à la santé ;
- confier la coordination stratégique de la recherche en santé à l'Inserm en tant que grande agence nationale de financement de programmes en santé-de confier le pilotage des appels à projets à l'ANR (Agence nationale de la recherche) ;
- avoir une « véritable » enveloppe recherche, qui ne soit pas un financement de compensation.

Carrières hospitalo-universitaires

- Sécuriser l'encadrement actuel et futur des disciplines de santé par la création d'emplois hospitalo-universitaires, sur la base des besoins territoriaux en matière de spécialités, en visant un objectif de création de 1 000 postes de HU comme évoqué lors des dernières Assises hospitalo-universitaires ;
- faire évoluer à brève échéance le statut des CCA qui constituent le vivier de futurs HU, en le rendant plus attractif en termes de conditions de travail, rémunération et évolution de carrières, comme cela a été récemment proposé par la Conférence des doyens de médecine ;
- renforcer et d'évaluer l'efficacité des mesures en faveur de l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires (dont celles issues du Ségur), concernant la mobilité, les doubles cursus santé/sciences ;
- faciliter l'organisation séquentielle dans le temps des différentes missions de soin enseignement et recherche. La contractualisation au niveau du service sur la durée de la carrière de l'exercice des trois missions pourrait figurer dans le contrat quinquennal entre l'université et le CH&U.

Innovation

- Renforcer le développement des PUI (Pôle universitaire d'innovation) autour des universités fortes de leur pluridisciplinarité et cheffes de file d'une politique de site aboutie, et, dans le domaine de la santé, d'y associer les CH&U pour favoriser le rapprochement entre les DRCL (Délégation à la recherche clinique et à l'innovation) et les directions recherche et innovation des universités ;
- s'appuyer sur ces PUI pour simplifier le paysage de la valorisation et aller vers la réunion en un guichet unique des organes de valorisation existants actuellement en parallèle, tels que les fondations au sein des CHU et les Satt (Sociétés d'accélération du transfert

.de.technologies) pour les universités ;

- permettre aux CH&U d'être actionnaires des Satt (exemple des Hospices Civils de Lyon).

Recherche en santé publique

- Penser des « instituts de santé publique » ayant une perspective de santé mondiale embrassant un large spectre de disciplines abritées au sein des universités (sciences fondamentales, sciences humaines et sociales, sciences de gestion, sciences économiques, sciences juridiques, sciences de l'ingénieur...). Par ailleurs ces instituts doivent pouvoir également interroger et renforcer les pratiques ;
- réunir les trois domaines de la santé humaine, la santé animale et la santé végétale et biologique autour d'une analyse des écosystèmes dans une perspective « One Health ».



Guillaume Gellé

Président @ France Universités

Président @ Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca)

Parcours

Depuis décembre 2022	France Universités Président
Depuis mars 2016	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) Président
Depuis décembre 2018	Centre informatique national de l'enseignement supérieur (Cines) Président
Depuis novembre 2005	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) Professeur des universités
Décembre 2020 - décembre 2022	France Universités Vice-président
Décembre 2018 - janvier 2021	France Universités Président de la commission de la formation et de l'insertion professionnelle
Juin 2013 - mars 2016	Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) Délégué scientifique
2007 - 2012	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) Vice-président du CEVU, en charge de la politique de formation, de la vie étudiante et des relations internationales

Établissement & diplôme

Depuis 1992	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) Ingénierie électrique et électronique
N.c. - 2004	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) HDR
N.c. - 1998	Université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) Doctorat en physique

Fiche n° 7666, créée le 25/11/2014 à 11:36 - Màj le 24/06/2024 à 10:52



France Universités

Catégorie : Associations, réseaux

Général

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.• Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.• Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.
Membres	Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Présidence	Bureau élu en décembre 2022 composé de : Président : Guillaume Gellé Vice-présidents : <ul style="list-style-type: none">• Dean Lewis• Virginie Dupont

Chiffres clés

Personnels	<ul style="list-style-type: none">• Une équipe permanente : 27 personnes.• Des conseillers et consultants : 7 personnes.
------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Fiche n° 1765, créée le 05/05/2014 à 12:19 - Màj le 20/06/2024 à 17:54

© News Tank Éducation & Recherche - 2024 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »